



## Communiqué

### **Sécurité des piétonnes et des piétons: augmentation des contrôles sur les trottoirs et rappel de l'interdiction de circuler dans les zones piétonnes**

**Avec l'arrivée des beaux jours, l'utilisation des cycles, des e-bikes et des trottinettes électriques dans l'espace public va connaître une forte augmentation. Afin de garantir la sécurité des personnes les plus vulnérables, notamment les piétonnes et les piétons, la police de Lausanne va intensifier les contrôles et dénoncer systématiquement les infractions aux règles de la circulation routière.**

Depuis plusieurs années, la police de Lausanne mène des actions de prévention ciblées à l'endroit des usagères et usagers de véhicules deux roues et de trottinettes électriques, notamment dans les zones piétonnes, afin de leur rappeler l'obligation du respect des règles de circulation. Force est de constater que les comportements inadéquats lors de l'utilisation de ces moyens de locomotion sont en augmentation. Le nombre d'accidents impliquant des trottinettes électriques est en nette hausse (2020: 10 / 2021: 24 / 2022: 31, dont 10 blessés graves et un mortel). Si les accidents impliquant des cycles et des e-bikes ne connaissent quant à eux pas de hausse significative, une augmentation des personnes blessées lors d'accidents avec des e-bikes «lents» est toutefois observée (2020: 27 / 2021: 33 / 2022: 35).

Cette approche répressive a pour but de faire diminuer les comportements dangereux et vise à réduire le nombre d'accidents impliquant les cycles, e-bikes et trottinettes électriques. Elle sera intégrée quotidiennement à l'activité des policières et des policiers présents en rue, autant au centre-ville que dans les quartiers périphériques.

Au vu de ce qui précède, la police de Lausanne invite les personnes adeptes de mobilité douce à s'informer sur les règles en vigueur en lien avec la spécificité de leur engin et de se conformer à celles-ci afin de ne pas être dénoncées. Pour rappel, circuler sur un trottoir est sanctionné par une amende de 40 francs et dans une zone piétonne de 30 francs.

Des renseignements utiles figurent sur cette brochure :

[https://votrepolice.ch/wp-content/uploads/2022/07/Flyer\\_vehicule\\_electrique\\_police\\_coordonnee\\_impression.pdf](https://votrepolice.ch/wp-content/uploads/2022/07/Flyer_vehicule_electrique_police_coordonnee_impression.pdf).

Le Corps de police

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- Cap Jean-Philippe Pittet, chef communication police, tél. +41 21 315 33 55

Lausanne, le 25 avril 2023